

Chanteloup-les-Vignes, le 04 février 2008

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 JANVIER 2008

N/Réf. : CR23V8204

L'an deux mille huit, le trente janvier à 20H30, le Conseil Municipal de Chanteloup les Vignes, légalement convoqué le vingt trois janvier s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur CARDO, Député-Maire.

Étaient présents : Mr HELM, Mr GAILLARD, Mme ARENOU, Mr LONGEAULT, Mr PIEDELEU, Mme PASCAL, Mme PACIOCCO, Maires - adjoints, Mme LAMBERT, Mr PIOT, Mme COMMANDEUR, Mme HENNEBERT, Mr BEKE, Mme LIMERY, Mme DUBOIS, Melle RAISON, Mr ISSA, Mme BONNET, Mr EL OUNNAS, Mme CASTRO DO SOUTO, Mr GOUR, Mr DURAN, Mr FERRIER, Conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme VIMEUX (procuration à Mme ARENOU),
Mme MONTREUIL (procuration à Mr HELM),
Mme TAHAR (procuration à Mr GOUR).

Absents : Mr FAURE, Mme VEREECQUE, Mme DUFFAUT.

1. APPEL NOMINAL

Monsieur le Député-Maire, rapporteur, procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, il constate que le Conseil peut valablement délibérer, il donne lecture de l'ordre du jour.

2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Madame DUBOIS est élue secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL.

Monsieur le Député-Maire, rapporteur, propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente du 19 décembre 2007. Celle-ci est adoptée à la majorité (1 contre) (2 abstentions).

Monsieur FERRIER mentionne que lors de la séance du Conseil, il a transmis un pouvoir à l'attention de M. GOUR, absent ce jour, qui n'a pu être pris en compte, M. FERRIER est inscrit comme absent excusé à la séance du 19 décembre 2007.

4. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS .

Monsieur CARDO, Député-Maire-, rapporteur, informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance :

1. Décision du Maire du 30 novembre 2007 portant signature d'un avenant au contrat de télésurveillance pour le « local Verlaine » par la société SCUTUM, pour un montant annuel de 200 € HT
2. Décision du Maire du 11 décembre 2007 portant signature d'une convention avec l'association Vie Educative et Culturelle pour l'Encadrement d'Ateliers en direction du public d'enfants et adolescents du service des loisirs, de danse hip hop les 27 et 28 décembre 2007, avec démonstration préalable, le 25 novembre 2007 pour un coût total de 400 €
3. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de location de la sonorisation de la salle des fêtes avec mise à disposition du régisseur, à compter du 1^{er} janvier 2008,
4. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes aux associations chantelouvaïses, à compter du 1^{er} janvier 2008.
5. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de la location de la salle des fêtes aux associations non chantelouvaïses, à compter du 1^{er} janvier 2008.
6. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente aux associations chantelouvaïses, à compter du 1^{er} janvier 2008.
7. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de la location de la salle polyvalente aux associations non chantelouvaïses, à compter du 1^{er} janvier 2008.
8. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de la location de la salle polyvalente pour des réunions d'assemblée générale de copropriétés chantelouvaïses, à compter du 1^{er} janvier 2008.
9. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de la location des chaises et tables, à compter du 1^{er} janvier 2008.
10. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs pour les droits et redevances d'occupation temporaire du domaine public, à compter du 1^{er} janvier 2008.
11. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs pour le service funéraire, à compter du 1^{er} janvier 2008.
12. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de vente du recueil des actes administratifs, à compter du 1^{er} janvier 2008.
13. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de vente au public de documents d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2008.
14. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs pour les frais de branchement au réseau d'assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2008.
15. Décision du Maire du 12 décembre 2007 portant signature de la concession de cimetière de 30 ans accordée à Madame PREVEL Julienne pour la somme de 462,00 €
16. Décision du Maire du 12 décembre 2007 fixant les tarifs de la location de la vaisselle, à compter du 1^{er} janvier 2008.
17. Décision du Maire du 14 décembre 2007 portant signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Ile de France Nord pour préfinancer la TVA des investissements 2007, pour un montant de 1 349 000 € à échéance annuelle sur un taux fixe de 4,59 % avec des frais de commission de 0.05 %.
18. Décision du Maire du 14 décembre 2007 portant signature d'un contrat de prêt avec le Crédit Local de France pour financer les investissements 2007 du budget d'assainissement, pour un montant de 59 000 € sur 20 ans, échéances annuelles en amortissement constant au taux de 4,72 % sans frais de commission.
19. Décision du Maire du 14 décembre 2007 portant signature d'un contrat de prêt avec le Crédit Local de France pour financer les investissements 2007, pour un montant de 351 000 € sur 15 ans, échéances annuelles en amortissement constant au taux de 4,65 % sans frais de commission.

20. Décision du Maire du 14 décembre 2007 portant signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Ile de France Nord pour préfinancer la TVA des investissements 2007 du Budget d'assainissement, pour un montant de 68 000 € à échéance annuelle sur un taux fixe de 4,59 % avec des frais de commission de 0.05 %.
21. Décision du Maire du 17 décembre 2007 portant signature d'un contrat d'entretien de la nacelle élévatrice avec le bureau VERITAS, pour un montant de 140,00 € HT par visite semestrielle, à effet du 1^{er} janvier 2008, pour un an renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder 3 ans
22. Décision du Maire du 17 décembre 2007 portant signature d'un avenant n° 3 à la convention de la machine anti-tags avec l'OPIEVOY pour proroger la convention pour l'année 2007.
23. Décision du Maire du 18 décembre 2007 portant signature d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion relative à l'assistance technique dans l'instruction des dossiers de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales, pour un coût horaire de 40 €
24. Décision du Maire du 19 décembre 2007 portant annulation d'un contrat de location pour un logement situé au 4 rue Joseph CASTORI, pour le logement de type F2 d'une superficie de 43,98 m² accordé à Mr BENSALA.
25. Décision du Maire du 19 décembre 2007 portant signature d'un contrat de prestation avec la société CHLOROPHYLLE pour le nettoyage des voies de la commune, pour la période du 1^{er} décembre au 29 février 2008, pour un coût de 28.786,35 € TTC.
26. Décision du Maire du 20 décembre 2007 portant signature d'un marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de la grande sente des marais avec la société Vincent RUBY, pour un montant de 10 500 € HT.
27. Décision du Maire du 28 décembre 2007 portant signature de la concession de cimetière de 30 ans accordée à Madame FEVEZ Juliane pour la somme de 462,00 €.
28. Décision du Maire du 28 décembre 2007 portant signature de la concession de cimetière de 15 ans accordée à Monsieur PIQUIONNE Daniel pour la somme de 245,00 €.
29. Décision du Maire du 02 janvier 2008 portant signature d'une convention pour la réalisation d'un chantier éducatif pour l'année 2007 avec les associations AJIR, DECIBELS et GRAINS DE SOLEIL concernant des locaux du centre social Grains de soleil.
30. Décision du Maire du 02 janvier 2008 portant signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un terrain de football en herbe synthétique avec le cabinet OSMOSE, pour un taux d'honoraires de 4% soit un forfait initial de rémunération de 30.800 € HT.
31. Décision du Maire du 10 janvier 2008 portant signature de la concession de cimetière de 15 ans accordée à Madame TOULET Jacqueline pour la somme de 249,00 €
32. Décision du Maire du 11 janvier 2008 portant signature d'un contrat de maintenance pour la cloche, le paratonnerre et l'horloge de l'église Saint Roch avec la société BODET, pour un montant annuel de 231,00 € HT.
33. Décision du Maire du 14 janvier 2008 portant signature de la concession de cimetière de 15 ans accordée à Monsieur TENEBAY Denis pour la somme de 249,00 €
34. Décision du Maire du 14 janvier 2008 portant signature d'un contrat d'abonnement téléphonique, avec la société SFR, pour une flotte de 32 téléphones portables, pour un montant mensuel de 635,10 € HT.
35. Décision du Maire du 15 janvier 2008 portant signature d'une convention avec l'IFAC relative à la mise à disposition d'un coordinateur sportif, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour un montant de 56 520 €
36. Décision du Maire du 16 janvier 2008 portant signature d'un contrat de vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux avec la société VERITAS, pour un montant annuel de 4.370 € HT.
37. Décision du Maire du 16 janvier 2008 portant signature d'un contrat de maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux avec la société DALKIA, pour un montant annuel de 7.984,76 € HT.

38. Décision du Maire du 16 janvier 2008 portant signature d'une convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission d'inspection en Hygiène et Sécurité du travail au sein de la commune.
39. Décision du Maire du 17 janvier 2008 portant signature d'un avenant n° 3 au contrat flotte automobile avec la société SMACL, prenant en compte les changements intervenus dans la nature ou la composition des risques assurés en 2007, modification qui génère une plus value de 742,56 € TTC
40. Décision du Maire du 21 janvier 2008 portant signature d'une convention passée entre la ville et l'association « Culture, Loisirs, Vacances Rhône Alpes » pour l'hébergement en pension complète et activités d'un groupe de 15 adolescents et 3 accompagnateurs, au centre « La Gélinothe » à Vassieux en Vercors, du 2 au 7 mars 2008 pour un coût total de 5 648,00 €.
41. Décision du Maire du 21 janvier 2008 portant signature d'une convention passée entre la ville et l'association « Culture, Loisirs, Vacances Rhône Alpes » pour l'hébergement en pension complète et activités d'un groupe de 15 enfants et 3 accompagnateurs, au centre « La Gélinothe » à Vassieux en Vercors, du 2 au 7 mars 2008 pour un coût total de 5 674,00 €.
42. Décision du Maire du 21 janvier 2008 portant signature d'un contrat de maintenance du progiciel techpro gestion opérationnelle des services techniques, avec la société SERCL dont le contrat annuel s'élève à 2 310 € HT et à 385 € HT pour la période de novembre à décembre 2007.
43. Décision du Maire du 21 janvier 2008 portant signature d'un avenant au contrat de location pour un véhicule CITROËN C15 avec la société DEXIA, pour un loyer mensuel de 163,06 €HT.

5. CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE LA PETITE ENFANCE- MARCHE DE TRAVAUX

Madame ARENOU, Maire-Adjoint, rapporteur, informe à l'assemblée que suite à un appel d'offres déclaré infructueux, une consultation en procédure Marché négocié a été lancée par l'envoi d'une publication au BOAMP et au MONITEUR DES TP le 10 octobre 2007 avec un rectificatif le 19 Octobre 2007 pour une remise des candidatures le 05 novembre 2007 à 12 h.

9 candidatures ont été reçues.

Deux candidatures ont été rejetées pour capacité financière insuffisante et absence de références similaires au projet.

Un dossier a été transmis le 07 novembre 2007 aux 7 candidats retenus avec une demande de remise des offres pour le 19 décembre à 12 h.

Les trois offres reçues sont les suivantes :

| Entreprise | Montant HT |
|------------|------------|
| LTHS | 3 286 520 |
| SIMEONI | 2 850 000 |
| GCC | 3 170 000 |

Une réunion de négociation a eu lieu le 15 janvier 2008 avec les trois entreprises.

Au vu du rapport final de la maîtrise d'œuvre, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise SEE SIMEONI

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise SEE SIMEONI pour un montant de 2 825 000 euros HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6. MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES

Madame ARENOU, Maire-Adjoint, rapporteur, informe à l'assemblée qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, par l'envoi d'une annonce au BOAMP le 17 décembre 2007 avec une demande de remise des offres pour le 08 janvier 2008 à 12 h :

Estimation du marché de maîtrise d'œuvre : 130 000 euros HT

3 offres ont été reçues :

| N° Enveloppe | NOM DE L'ENTREPRISE | Références similaires | Note d'élaboration du projet | Planning du Projet | TAUX HT |
|--------------|-------------------------------|-----------------------|------------------------------|---|---------|
| 1 | Atelier d'Architecture NEBOUT | X | Non remis | Non remis | 9.2% |
| 2 | Atelier Garçonnet Architecte | x | x | 9 semaines Fin des travaux 09/2008 | 7.5% |
| 3 | LAMOUCHE | x | x | 10 semaines Fin des travaux 08/2008 | 9% |

Les offres sont notées de la façon suivante :

| N° | MAITRE D'ŒUVRE | Références similaires | | Notice d'élaboration du projet | | Planning des Travaux | | Taux de Rémunération | | Résultat final |
|----|-------------------------------|-----------------------|----------|--------------------------------|----------|----------------------|----------|----------------------|----------|----------------|
| | | 30% | | 30% | | 20% | | 20% | | |
| | | NOTE SUR 10 | Résultat | NOTE SUR 10 | Résultat | NOTE SUR 10 | Résultat | NOTE SUR 10 | Résultat | |
| 1 | Atelier d'Architecture NEBOUT | 8 | 2.4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 1.6 | 4 |
| 2 | Atelier Garçonnet Architecte | 8 | 2.4 | 9 | 2.7 | 7 | 1.4 | 9 | 1.8 | 8.3 |
| 3 | LAMOUCHE | 8 | 2.4 | 8 | 2.4 | 7 | 1.4 | 7 | 1.4 | 7.6 |

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de retenir l'Atelier GARCONNET ARCHITECTE pour un taux d'honoraires de 7,5% soit un forfait de rémunération initiale de 120 000 euros HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer le marché à intervenir

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2008.
Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

7 CONVENTION AVEC LE SDIS FIXANT LES MODALITES DE REGLEMENT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2008

Monsieur GAILLARD, Maire-Adjoint, rapporteur, rappelle au Conseil :

- la délibération en date du 29 septembre 2004 demandant l'intégration du centre de première intervention de Chanteloup au corps départemental, à compter du 1^{er} janvier 2005,
- la délibération en date du 27 Octobre 2004 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de transfert du centre de première intervention au SDIS, à compter du 01 janvier 2005,
- l'arrêté n° 07-0085 du 10 décembre 2007 relatif à la contribution 2008 de la commune de Chanteloup les Vignes au financement du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines, fixant la contribution pour l'année 2008 à 289 427,34 Euros soit une augmentation de 1,05 %.

Le SDIS propose que par convention, soient fixées les modalités de recouvrement de cette contribution par douzièmes soit 24 118,95 euros de janvier à juin 2008 et de 24 118,94 euros de juillet à décembre 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de régler la contribution communale par douzième, conformément à l'échéancier annexé à la convention.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'elle est établie,

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2008.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité (4 abstentions).

8. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A SIGNER ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS « GRAINS DE SOLEIL, BABYLOUP ET USCV - SECTION FOOTBALL »

Madame ARENOU, Maire-Adjoint, rapporteur, informe le Conseil que pour permettre la poursuite du versement des acomptes de subventions aux associations Babyloup, Grains de Soleil et USCV section football, il conviendrait dès à présent de signer les conventions d'objectifs sur la base de la moitié de la subvention 2007.

Le Maire-Adjoint souligne qu'un avenant sera établi après le vote du Budget Primitif 2008 pour arrêter le montant définitif de la subvention 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2008 :
 - Babyloup 62 500 €
 - Grains de Soleil 58 500 €
 - U.S.C.V 30 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions telles qu'elles sont établies avec les Associations BABYLOUP - Grains de Soleil et U.S.C.V.,
- de rappeler que le montant de subvention définitif pour 2008, arrêté lors du vote du budget primitif, fera l'objet d'un avenant.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2008.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur HELM, Maire-Adjoint, rapporteur, informe le Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient de créer un poste d'attaché territorial à compter du 16 janvier 2008 pour le poste de responsable du service informatique.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

| CREATION DE POSTE | DATE DE CREATION |
|--------------------------|-------------------------|
| Un attaché territorial | 16/01/2008 |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

10. SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE – CONVENTION AVEC L'ETAT

Madame PASCAL, Maire-Adjoint, rapporteur, indique que la ville a ouvert en novembre les centres de loisirs au vu de la grève annoncée des enseignants, une quinzaine d'enfants de primaire et de maternelle ont ainsi pu être accueillis par les services municipaux.

Le Ministre de l'Education Nationale propose de signer une convention avec l'Etat pour la mise en place d'un service minimum d'accueil pour les familles en cas de grève des personnels enseignants, afin de respecter la liberté des familles de pouvoir organiser au mieux leurs activités professionnelles et familiales les jours de grève des personnels de l'éducation nationale.

L'Etat versera une contribution aux communes qui est déterminée comme suit :

90 euros par jour pour 1 à 15 élèves accueillis

180 euros par jour pour 16 à 30 élèves accueillis

270 euros par jour pour 31 à 45 élèves accueillis

à partir de 46 élèves accueillis, 90 euros par jour et par groupe de quinze élèves accueillis

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer la convention avec l'Etat qui prendra effet au 23 janvier 2008 pour une durée de trois ans.

Cette proposition est adoptée à la majorité (4 contre).

11. PREEMPTION DES PARCELLES AN 19 – 23 – 38 – 707 A 711 ET 713

Monsieur LONGEAULT, Maire-Adjoint, rapporteur, informe à l'assemblée délibérante que Monsieur COLLARD, propriétaire des parcelles AN 19, 23, 38, 707, 708, 709, 710, 711, 713 souhaite vendre.

Les parcelles AN 19, 711 et une partie de la AN 710 sont en Espace naturel sensible. Le Département, titulaire du droit de préemption n'a pas exercé son droit car les terrains faisant l'objet de la DIA sont situés en zone rouge du Plan d'exposition aux risques.

La Commune peut toutefois préempter par substitution au Département.

En effet, les parcelles AN 19, 711, 38, 710, et 707 sont également inscrites dans le périmètre d'espace boisé classé. Ces acquisitions permettront notamment d'assurer la protection naturelle du site et éviter ainsi un déboisement sauvage et difficilement maîtrisable.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider la préemption des parcelles cadastrées AN 19, 23, 38, 707, 708, 709, 710, 711, 713 au prix révisé par le service des Domaines.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12. DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES COMMUNES – PROGRAMMATION 2008

Monsieur PIEDELEU, Maire-Adjoint, rapporteur, rappelle, comme chaque année de définir en vue de la répartition de la Dotation Globale d'Equipelement des communes pour l'exercice 2008, de se prononcer sur l'opportunité d'inscrire dans les catégories d'opérations éligibles les projets suivants et par ordre de priorité :

- les locaux scolaires (cantine, cour, sécurité, réseau Internet) : 30% de 100 000 Euros
- l'éclairage public : 30% de 100 000 Euros
- les locaux municipaux (mise en sécurité, accessibilité, travaux d'accueil, sécurité hygiène, acoustique) : 30% de 100 000 Euros

- sécurité voirie communale (feux tricolores) : 20% de 77 000 euros
- les équipements sportifs : 30% de 46 000 euros
- le logement social : 30% de 70 000 euros
- travaux de vidéosurveillance : 30% de 30 000 euros

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de retenir les opérations dans l'ordre de priorité suivant :
 - 1 Ecole DORGELES Primaire :
mise en place d'une isolation et de faux plafond dans l'ensemble avec remplissage des voûtes de façades et le remplacement des appareils d'éclairage pour un montant total de 93 653,54 euros H.T
 - 2 Groupe Scolaire VERLAINE :
Remise aux normes électriques du bâtiment pour un montant total de 77 054,60 euros H.T
- de solliciter les financements les plus élevés possibles.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir pour l'obtention des financements.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité (4 abstentions).

13. CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN ENTRE LE CONSEIL REGIONAL ET LA VILLE DE CHANTELOUP -LES VIGNES

Monsieur HELM, Maire-Adjoint, rapporteur, rappelle les délibérations du 1^{er} juin 2005, du 30 mai 2007 approuvant la convention et l'avenant avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine portant sur le programme de renouvellement urbain de la commune de Chanteloup-les-Vignes,

La commission permanente du Conseil Régional du 11 octobre 2007, a adopté la mise en place de crédits permettant de soutenir les opérations de requalification urbaine.

Dans ce cadre, il est précisé que le Conseil Régional d'Ile de France a décidé d'accorder un financement d'un montant de 3 125 000 euros à la commune de Chanteloup-les-Vignes pour les opérations de renouvellement urbain, en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants et que son intervention portera sur une période de 7 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention régionale de renouvellement urbain entre le Conseil Régional d'Ile de France et la commune de Chanteloup-les-Vignes.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

14. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REALISATION DE L'ACTION D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DES PROJETS DE CREATION D'ENTREPRISE A LA BOUTIQUE DE GESTION ATHENA.

Monsieur GAILLARD, Maire-Adjoint, rapporteur, rappelle au Conseil, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale que la commune de Chanteloup-les-Vignes a souhaité s'associer avec la commune de Carrières-sous-Poissy pour la réalisation de l'action d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises portée la boutique d'Athéna.

Cette action participe à la re-dynamisation économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville en soutenant et encourageant les initiatives de créations d'activités.

L'action s'adresse aux candidats issus ou souhaitant s'implanter sur les communes de Carrières-sous-Poissy et Chanteloup-les-Vignes, et prioritairement sur les zones urbaines sensibles de ces communes.

Il est précisé également que pour la réalisation de cette action, l'Etat a accordé un financement de 7080 euros, le différentiel soit 3000 euros réparti entre Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sous-Poissy, et ce au titre de 2007.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation financière de 1 500 euros pour la réalisation de l'action d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises portée la boutique d'Athéna au titre de l'année 2007.
- de préciser que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2008

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

15. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT SPORTIF (CNDS) POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES DE PROXIMITE.

Monsieur PIOT, Conseiller Municipal, rapporteur, indique au Conseil que la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a souhaité mieux prendre en compte les projets d'équipement de proximité permettant le développement de la pratique sportive des jeunes scolarisés ou des habitants des quartiers en difficulté.

Les projets subventionnés portent sur la construction, rénovation ou aménagement d'un équipement sportif ainsi que l'acquisition de matériel sportif lourd (d'une durée de vie supérieure à 5 ans).

Il doit s'agir de projets de proximité, d'ampleur modeste, répondant de manière pérenne aux objectifs de développement de la pratique sportive des jeunes scolarisés et/ou des habitants des quartiers en difficulté.

Les taux de financement s'inscrivent dans la fourchette de 20 à 50% avec un plafond de subvention de 80 000 euros soit une dépense subventionnable de 160 000 euros.

La ville devra financer ces travaux à hauteur de 20% au minimum.

La ville vient de réaliser les travaux pour réorienter l'entrée du COSEC sur le Mail du Coteau afin de permettre une mise en valeur du bâtiment et un meilleur accueil au public par la réalisation d'une extension et des aménagements extérieurs et à profiter de cette opportunité pour réaliser des travaux de confortation sur l'enveloppe du bâtiment (isolation, toiture, façades...).

Pour assurer un accueil du public de qualité, Il est demandé au Conseil Municipal :

- de réaliser les travaux d'aménagement intérieur du COSEC avec la création d'une salle de musculation et l'achat des équipements nécessaires ainsi que la remise en état du mur d'escalade de la Halle des Sports,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du CNDS pour ces travaux,
- de préciser que la ville financera la part restant à sa charge ainsi que la TVA.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2008.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinq minutes.

Pour le Député - Maire et par délégation
Le Premier Maire -Adjoint

Chargé de la coordination générale,
Et de l'adaptation des politiques urbaines

Gaston HELM.